

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués  
d'office, sauf avis contraire

BRUNET-MARIN et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOÛLE	PARIS et les autres Départements
Un AN..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE..... 20 c.	Un AN..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

27 Juin — Un rapport de M. Gerville-Roache, membre de la commission du budget et rapporteur du budget de la marine, sur la situation de notre flotte, contient des révélations fâcheuses, malheureusement confirmées par la coïncidence d'une série d'accidents et d'avaries survenus à nos bâtiments de guerre.

— Le Reichstag allemand a voté l'augmentation des effectifs militaires en temps de paix demandée par le gouvernement.

— Les bruits de démission du général-chancelier de Caprivi, ceux plus accrédités encore de la démission du ministre de la guerre Verdy du Verneuil, succédant à la démission du ministre des finances, remplacé par un ancien socialiste, M. Miquel, témoignent du peu de sérénité qui règne dans les hautes sphères de l'Empire.

28 Juin — Fêtes données à Nancy, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc.

— Contre toute attente, le major Panitza est fusillé le 28. Cette exécution cause une émotion profonde, sur-

tout en Russie, et les conséquences en apparaissent inquiétantes.

— Collision entre deux vapeurs le *Marpessa* et le *Prins-Frédéric*. Ce dernier navire hollandais sombre en 7 minutes.

La plupart des passagers sont sauvés à l'exception d'un lieutenant et de cinq soldats de l'armée hollandaise. Le navire portait un million de florins qui sont perdus.

— 29 Juin — Publication à l'*Officiel* des rapports et des déclarations touchant le Crédit foncier. Il ressort de ces documents que cet important établissement se trouve dans une situation très prospère.

— Inauguration à Saint-Denis, des statues de Leblanc et de Vercingétorix.

— Un jeune homme de 25 ans, à Saint-Victor, près de Thiers, tue sa femme à la suite d'une scène de ménage.

30 Juin — Arrivée à Paris du trop fameux Eyraud, l'assassin de l'huissier Gouffé.

— Exécution, à Paris, de l'assassin Vodable.

1<sup>er</sup> Juin — Le Sénat vote enfin le projet de loi concernant l'adduction à

Paris, des eaux de l'Avre et de la Vigne.

— Incendie considérable à Port-Louis (Guadeloupe).

— Signature, à Berlin, de la convention anglo-allemande relative à la délimitation des territoires de l'Afrique orientale. Le protectorat britannique sur Zanzibar met en question la dignité de la France, signataire de traités antérieurs consacrant l'indépendance de cet État.

2 Juillet — La situation financière désespérée de la ville de Rome détermine le gouvernement italien à remplacer le corps municipal par une commission. Cette mesure et ses procédés d'exécution soulèvent au Parlement des orages sans précédents.

— Drame sanglant dans la petite commune du Perreux (Seine). La femme Isabelle Leroy est assassinée par un braconnier, son amant, qui se donne ensuite la mort.

3 Juillet — Le Sénat vote la loi établissant un droit de 3 fr. sur les maïs.

— Crise ministérielle en Espagne.

Un double assassinat est commis à Joigny par des Saltimbanques forains.

— Crime épouvantable à Gèdre canton de Luz. Un individu assassine les deux sœurs et met ensuite le feu à leur maison.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

Les élections qui ont eu lieu samedi dernier, pour le renouvellement du conseil d'administration de la société de secours mutuels, ont donné les résultats suivants :

Président MM. Hémar  
Secrétaire — E. Lemarié

Vice-secrétaire — Francart  
Trésorier — A. Berger  
Vice-trésorier — E. Vincent  
Administrateurs — Bouchard  
« — Chartier  
« — Touzé

Il reste à élire, dimanche prochain, 13 juillet : un Vice-Président et un administrateur.

— Les pluies continues de ces jours derniers ont causé un tort considérable aux récoltes, dans les environs de Dammarin. L'orage du 27 juin dernier a été particulièrement redoutable. Les blés et les seigles sont complètement couchés à terre dans toute la région et il est à craindre, au dire des cultivateurs, que la culture ait à en éprouver des pertes énormes.

### SAINI-PATRUS

On lit dans le *Figaro* du 29 Juin dernier :

« M. Etienne Harlé d'Ophove, lieutenant au 8<sup>e</sup> Régiment de dragons, à Meaux, petit-fils de l'ancien pair de France, vient d'être fiancé à Mlle Louise Labour, fille du Conseiller à la Cour de Paris et de Madame Fernand Labour, née de Molinet. Le mariage ne se fera qu'en automne. »

Nous joignons nos meilleurs vœux à ceux présentés aux familles des futurs époux, par nos confrères de l'arrondissement.

D'autre part, on nous écrit :

En même temps que le *Figaro*, toujours à la piste des renseignements sur la grande vie mondaine, publiait le projet du mariage de l'une des filles de notre honorable Conseiller général, le compte rendu des séances de la Chambre des députés nous apportait un vote stupéfiant, sur les incompatibilités : Vote qui, s'il était ratifié par

le Sénat, nous empêcherait de pouvoir conserver au Conseil général, notre représentant si dévoué et si sympathique.

Nous voudrions ne retenir de ces deux nouvelles, que la première, en souhaitant aux futurs époux tout le bonheur qu'ils méritent, et espérant qu'ils resteront dans notre canton où ils continueront les bonnes traditions familiales. Pour la seconde, arrivée d'une façon si inopportune, nous serions heureux d'apprendre qu'elle est fautive ou mal comprise, et que nous en serons quitte pour la peur.

### CLAYE-SOUILLY

Lundi 23 juin, vers cinq heures du soir, le jeune Sylvi âgé de 12 ans 1/2 a arrêté dans la rue du chemin de fer, un cheval emporté, attelé à un tombereau.

— Dimanche dernier, 29 juin, le ballon *la Lanterne* monté par l'aéronaute Ernest Weil, et le *Volontaire*, monté par MM. Falize et Tignol, ont atterri sans encombre sur le territoire de Claye et ont reçu dans cette commune un accueil très cordial.

### JUILLY

On lit dans le *Journal de Seine-et-Marne* :

Un jeune enfant de l'école publique de Juilly, le jeune Bourdon Paul, ayant trouvé un porte-monnaie dans la rue, s'est empressé de le remettre à son instituteur.

Ce porte-monnaie renfermait une somme de 8 francs.

### ERMENONVILLE

On lit dans le *Journal de Senlis* :

Quand les pompiers d'Ermenonville sont revenus du concours de Chantilly ils ont trouvé, toute préparée une pe-

tite fête à leur intention. Le soir, des guirlandes de feuillages et des drapeaux pavosaient le bâtiment de la pompe, des lanternes vénitiennes accompagnées, par instant, de feux de bengale l'illuminaient. Les principaux habitants se sont réunis pour féliciter M. Désert et les braves pompiers d'avoir remporté, pour leur coup d'essai, le premier prix de leur section ; on a trinqué à leurs succès futurs ; cette petite fête improvisée et la cordialité de l'accueil qui leur a été fait, leur a montré que tous s'intéressent ici à leurs travaux et à la récompense qu'ils ont si bien méritée.

### SOUSCRIPTION RAOULT

Parmi les communes de notre région qui ont récemment apporté leur obole à la souscription ouverte pour l'érection d'une statue à la mémoire du général Raoult, nous voyons figurer :

Dammartin	25 fr.
Juilly	25 »
Rouvres	10 »
Saint-Març	40 »
— Sousc. partiel.	17.59

## FAITS DIVERS

### UN NOM FATAL

Charles Cœurdevache, serrurier, demeurant à Neuilly, s'était épris d'une jeune fille Mlle D..., qu'il avait demandée en mariage.

Mais la jeune fille, bien que la situation du jeune homme fut suffisante et son physique agréable, le refusa ne voulant pas se nommer Mme Cœurdevache.

Le pauvre garçon tomba malade ; puis, guéri, il renouvela sa demande. La réponse fut la même. Alors le malheureux résolut d'en finir avec l'existence.

Hier, à quatre heures, il mit son funeste projet à exécution; il se logea trois balles de revolver dans la tête.

Transporté à l'hôpital Beaujon, il y est mort hier soir à dix heures, sans avoir repris connaissance.

#### UNE NUÉE DE CRAPAUDS

Un fait des plus curieux vient d'être signalé au *Journal de la Marne* :

Un train de marchandises a été arrêté par une nuée de crapauds qui encombraient la voie sur une longueur de plusieurs kilomètres entre les gares de Givry en Argonne et de Sommeilles Nettancourt.

Ces petits batraciens, qui dépassent à peine cinq centimètres de longueur, étaient en quantité si considérable que la machine du train pietinait, et ne pouvait plus avancer.

Le train est arrivé avec 1 heure 45 minutes de retard.

#### DONS ET LIBÉRALITÉS AUX ÉCOLES

M. Labour, conseiller général du canton de Dammartin, a donné à la bibliothèque scolaire de l'école de Moussy-le-Neuf un exemplaire de son ouvrage *M. de Monthyon*, couronné par l'Académie française, et 20 francs destinés à l'achat de livres.

M. Harrison vient de faire établir à ses frais, dans le préau de l'école de Nantouillet, un portique de gymnastique muni de tous ses agrès.

*Journ. de Seine-et-Marne*

#### MÉDAILLES AUX OUVRIERS D'AGRICULTURE

— Un décret vient d'instituer des médailles d'honneur pour récompenser les ouvriers ruraux français comptant plus de trente années de bons services dans la même exploitation agricole.

Ces médailles, décernées par le ministre de l'Agriculture, seront portées

suspendues à un ruban tricolore, dont les couleurs seront disposées horizontalement, le rouge près de la médaille.

#### VACANCES

M. le préfet de Seine-et-Marne, en conseil départemental, a fixé comme suit la date des vacances dans les écoles publiques du département :

1<sup>o</sup> Ecoles primaires. — Du dimanche 3 août au dimanche 14 septembre.

2<sup>o</sup> Ecoles maternelles. — Dans les écoles maternelles à plusieurs classes, la directrice et les adjointes prendront successivement un mois de congé en août et en septembre.

Les vacances des écoles maternelles à une seule maîtresse dureront trois semaines, à choisir par les directrices de ces établissements, après entente avec MM. les maires, dans la période de vacances des écoles publiques.

## LONGPERRIER

(Suite.)

En 1250, Jean de Villeneuve, dit le Lievre, amortit, moyennant deux sous des cens, deux arpents de terre qui avaient été légués à l'église de la Madeleine par la veuve de Mathieu de Longperrier.

Adam de Longperrier est cité dans un acte de vente de terre, en l'année 1264.

Jean de Longperrier et Isabelle, sa femme, paraissent dans un acte du 1<sup>er</sup> Mai 1316, par lequel ils vendent un arpent 1/2 2 perches 1/4 de terre au terroir d'Eve, lieudit « *Foucherel* ».

Admet de Longperrier, écuyer, vendit au mois d'octobre 1318, neuf quartiers de terre au lieudit « *le champ Angebert* », au village d'Eve.

Jean de Chambly, qui était seigneur

de Longperrier, vendit en 1374 à Jean de Clermont 11<sup>e</sup> du nom, vicomte d'Anay, les viviers de Beaumarchais, qui étaient tenus et mouvants de la terre de Bizet et de Patras, au territoire de Moussy.

Messire Marc Coignet de la Thuillerie est cité dans plusieurs titres, en qualité de Seigneur de Longperrier, notamment dans un acte du 30 août 1658, par lequel il loue 32 arpents de terre, sur le territoire de Longperrier, moyennant un loyer annuel de 360 livres.

L'Abbaye de Chaalis jouissait à Longperrier, de certains droits seigneuriaux et y possédait la ferme dite du *Petit Chaalis*, située à l'entrée du village sur le chemin de Dammartin.

L'église de Longperrier, dédiée à Sainte Marie-Madeleine, se compose d'une nef et de deux bas-côtés inégaux. Des agrandissements successifs ont fait perdre à ce monument son caractère primitif. Le sanctuaire et une partie de la nef qui appartenaient vraisemblablement à l'ancienne chapelle de Moëncourt, paraissent dater du XIII<sup>e</sup> siècle.

E, LEMARIÉ

#### TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

#### NANTEUIL

LATRAY (Alexandre-Camille) manouvrier à Fontaine-les-Corps-Nuds. Violences légères, a une amende égale à la valeur de deux journées de travail et aux dépens.

SALANCY (Joseph), berger à Ver, pâturage de moutons. 2 fr. d'amende et frais.

VINCENT (Auguste) cultivateur à Ver. Passage avec cheval sur terrain d'autrui. acquitté.

BILLET (Arthur), cressonnier à Baron. Voiture particulière non éclairée. 1 fr. d'amende et frais.

Femme MOINAT à Nanteuil, injures simples. 1 fr. d'amende et frais.

1<sup>o</sup> DENISOT (Eloi), manouvrier.

2<sup>o</sup> DESEAUX (Cyrille), domestique au Plessis-Belleville.

3<sup>o</sup> GERMAIN (Eloi), manouvrier à Lagny-le-Sec.

4<sup>o</sup> FERLICOT (Pierre), menuisier, au Plessis-Belleville.

5<sup>o</sup> DOBIGNY (Charles), maréchal.

6<sup>o</sup> LAVIOLETTE (Eloi) manouvrier.

7<sup>o</sup> MAILLE (Armand), cultivateur.

8<sup>o</sup> CLOVIS (François), valet de cour.

9<sup>o</sup> LEGER (Auguste), manouvrier.

10<sup>o</sup> VIGNERON (Victor), Bouvier.

11<sup>o</sup> CARTIER (Alexis), charretier.

12<sup>o</sup> FONTAINE (Alfred), manouvrier; ces derniers domiciliés à Sully-le-Long.

Bruit et tapage injurieux, sont condamnés, savoir :

FERLICOT en 15 fr. d'amende et 5 jours de prison. GERMAIN en 15 francs d'amende, et les autres prévenus en chacun 11 fr. d'amende, et tous solidairement aux dépens.

## L'ÉGLISE NOTRE-DAME

DE DAMMARTIN

L'église paroissiale, *Notre-Dame*, est un morceau d'architecture remarquable qui demande pour être compris, un certain recueillement, à cause des retouches qu'elle a subies et des grilles, boiseries et autels, qui coupent sa noble perspective. Deux époques surtout l'ont marquée de leur cachet.

Le XIII<sup>e</sup> siècle, - cette date sacrée de notre histoire où l'art religieux de nos pays avait atteint un tel point de perfection qu'il ne pouvait plus tendre vers des formes nouvelles sans déchoir a conçu le plan de cette double nef, dressé ces piliers minces et hardis qui rappellent la salle du chapitre de Noyon et jeté haut ces arcs ogives qui ra-

mènent le profil caractéristique de deux tores séparés par un plat (1250 environ). Un clocher s'élevait probablement déjà à l'entrée de la nef à l'endroit même où l'on voit une tour laide et massive sans caractère.

Quel fut le sort de Notre-Dame durant ces années néfastes où les Anglais et les Bourguignons s'emparaient de Baron, de Dammartin (1413) et multipliaient les ruines et les incendies? Quoiqu'il en soit l'édifice avait grandement souffert à la fin du XV<sup>e</sup> siècle lorsqu'un architecte inconnu introduisit à côté de la simplicité élégante de sa beauté originelle les détails d'un style nouveau, un peu maigre et confus mais plein de verve et d'habileté.

A la fin du XV<sup>e</sup> siècle donc, vers 1480, les baies en lancettes ont été évasées à l'excès avec des formes et des moulures prosaïques; une partie des voûtes qu'il a fallu consolider, a reçu en clefs les armoiries des Chabannes et des Dammartin: la colonne qui se dresse à côté de l'effigie d'Antoine de Chabannes, a été refaite, comme l'indiquent la base et son chapiteau.

Eug. M.

JEAN MAILLART ET ÉTIENNE MARCEL

(Suite)

Le roi de Navarre ne resta pas longtemps fidèle aux engagements qu'il avait pris avec les Parisiens, de partager leur sort et de s'attacher à la défense de leur cause, « envers et contre tous ». Occupé à négocier tour à tour avec le roi d'Angleterre ou avec le régent il conclut avec ce dernier, le 8 juillet, près de l'abbaye de Saint Antoine un traité par lequel il s'engageait, moyennant « dix mille livres de terre

et quatre cent mille florins à l'écu, » à livrer Paris au régent et si l'on en croit Froissart « à mettre en son vouloir » le Prévôt des marchands et ses principaux fauteurs. « Quoiqu'il en soit, dit Henri Martin, les conventions de Saint-Antoine prouvèrent que le Navarrois, malgré son esprit et ses talents, était décidément au-dessous de son rôle. L'homme qui vendait pour de l'or ses prétentions à une couronne, n'était pas de taille à faire une révolution. »

Les Parisiens ayant eu vent de ce traité accueillirent le roi de Navarre avec des cris d'indignation et le menacèrent de supprimer les subsides au cas où il ne remplirait par ses engagements. Ce prince se ravisa; il fit appeler à Paris une partie de ses soudoyers et les conduisit avec les bourgeois contre les troupes du régent, (11 juillet). A la suite de combats où les troupes du duc de Normandie avaient subi un échec assez sérieux, de nouveaux pourparlers furent engagés (19 juillet), et semblaient devoir aboutir à la paix, lorsque le peuple de Paris se montra hostile à toute idée de transaction et refusa l'entrée de la ville aux envoyés du régent. Un accident inattendu vint augmenter encore l'exaspération des Parisiens contre les troupes Anglo-Navarroises. Ces aventuriers à la solde de Paris, étaient retournés à Saint-Denis et à Saint-Cloud, et continuaient leurs ravages jusque sous les murs de la capitale. Il vinrent brûler le bourg de Saint-Laurent, près de la porte ou bastille de Saint-Martin. Les flammes qui se dégagèrent de cet immense incendie causèrent une si grande frayeur aux Parisiens, que pour se venger des bandits, ils s'ameutèrent contre les soldats mercenaires qui étaient restés dans Paris au nombre de quatre ou cinq

cents et en assommèrent une trentaine sur place. Les autres furent arrêtés et conduits dans les prisons du Louvre.

(à Suivre

E. J.

## NOTICE HISTORIQUE

Famille de Saint-Mard, Saint-Mard,  
Saint-Mars & Saint-Marc.

(NARRATIVE ET LEXIQUE DE FRANCE)

Trois effigies principales occupent les trois arcades; une dame ayant un chevalier à sa droite, probablement son mari et un autre à sa gauche, sans doute son fils. Une jeune fille de moindre taille est placée à côté du premier.

La dame a la tête couverte d'un voile ou couvre-chef qui descend à moitié du front et retombe des deux côtés du visage sur les épaules; il laisse passer deux petites touffes de cheveux à la hauteur des oreilles; une guimpe enveloppe la partie inférieure du visage. C'est la coiffure ordinaire des veuves. Elle est vêtue d'une robe intérieure à manches serrées et garnies d'une rangée de petits boutons et d'une longue robe de dessus à manches courtes et larges. C'est ce qu'on appelle la *Cotte bardie*.

Le chevalier figuré à gauche de la dame, le fils de la défunte, est revêtu d'un grand haubert dont-il porte le capuchon relevé sous son casque. Les manches du haubert s'arrêtent à moitié de l'avant-bras et laissent apercevoir les manches serrées au poignet du vêtement de dessous. Il porte une cotte d'étoffe par dessus son haubert; sa tête est protégée par un petit bassinet de forme sphérique, sa jambe par des chaussures de mailles et des jambières de fer plat; ses coudes par de petites

rondelles de métal. Il est armé d'une épée large et longue suspendue à un baudier, et d'un écu en pointe armoiré de trois losanges mis en bande, brisés d'un lambel à trois pendants; il porte l'écu suspendu aux hanches par une courroie de cuir ornée de petites rosaces; ses pieds sont munis d'éperonnet s'appuient sur un lévrier.

(à Suivre)

S. M

### LE PLUS GRAND CANON DU MONDE

La maison Krupp a publié le résultat de ses expériences faites avec un canon monstre de 135 tonnes et destiné aux fortifications de Cronstadt.

Le calibre est de 40 centimètres; la longueur du canon est de 44 pieds.

Ce canon tire deux coups par minutes, chacun coûtant au moins 7,500 francs.

Le projectile a 4 pieds de long et pèse au moins 1,300 kilogs. La charge de poudre est de 700 livres.

A une distance de 1,200 mètres, le projectile a traversé une plaque d'acier épaisse de 38 centimètres.



La jeune Blondinette entre avec son protecteur, dans un riche magasin de bric-à-brac.

— Tiens, dit-elle en avisant une horloge, voilà une pendule qui ira parfaitement avec mon mobilier.

— Mais, chère amie, votre mobilier est Louis XIII, et cette pendule est Louis XVI.

— Ah! qu'est-ce que ça fait, pour deux ou trois louis de plus.

## A VENDRE A L'AMIABLE

Une gentille petite

## Maison Bourgeoise

Sise à LUMIGNY.

ARRONDISSEMENT DE COULOMMIERS

à 1 h. 1/2 de Paris (Gare et Marles Pontenay)  
(S'adresser au bureau du Journal.)

## A LOUER LOGEMENT

avec Jardin, à

Saint-Mard, place de l'Église.

S'adresser au bureau du Journal.

Etude de M<sup>e</sup> Michel notaire à Dammartin

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le Dimanche 13 JUILLET, à 2 heures

## 2 MAISONS

PROPRÈS AU COMMERCE

Sises à DAMMARTIN, Grande Rue  
N<sup>os</sup> 105 et 107.

ET UN

## JARDIN

Sis à DAMMARTIN, Rue des Bagues

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Une MAISON à deux étages, sise à l'angle de la rue Notre-Dame et de la Grande Rue.

DEUXIÈME LOT

Une MAISON à deux étages, sise Grande Rue N<sup>o</sup> 107.

TROISIÈME LOT

Un JARDIN potager et fruitier, contenant 4 ares 79 cent., entouré de haies vives et de murs, situé rue des Bagues.

GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT

S'adresser pour les renseignements  
à M MICHEL, notaire à Dammartin.

VENTE ET ACHAT DE MATÉRIAUX  
DE DÉMOLITIONS

Armand MALLET

ENTREPRENEUR DE BATIMENTS

DAMMARTIN, (S-&-M).

Vieux bois, Portes, Persiennes, Croisées  
Parquets chêne et sapin,  
Carreaux et Tuiles, Pavés, Tuyaux  
en grès et autres etc.

OCCASION — NEUF

TOUS CES ARTICLES  
SONT VENDUS A TRÈS BON MARCHÉ

## PAPIER D'ARMÉNIE

Pour parfumer et assainir  
les Appartements.

Le cahier de 24 morceaux, 25 CENT.

## AVANT DE FAIRE AUCUN ACHAT

Adressez-vous :

MAISON

## R. DELACOURT-COULANJON

60 GRANDE RUE, 60  
à DAMMARTIN (S-&-M)

Qui vous vendra :

Montres Chaînes. Bagues et Bracelets  
en or et en argent — Boucles d'oreilles,  
— Pendules — Diamants, etc.

Linge, Toiles, Nappes, Serviettes,  
Étoffes et Draps pour confections etc.

Glaces — Installation et agencement  
de magasin.

Le tout à des conditions excep-  
tionnelles de BON MARCHÉ.

Le Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ.

Dammartin Imp. E. Lemarié.

